

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 7 décembre 2022 à 20 h 30
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-deux et le 7 décembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Laurent NOIROT.

ORDRE DU JOUR

1. CCPVG : choix scénarii pacte solidarité territoriale,
2. CCPVG : reversement taxe d'aménagement,
3. Demande de subvention,
4. Questions diverses.

* _ * _ *

CCPVG : CHOIX SCÉNARII PACTE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

A l'occasion de la signature du contrat de relance (CRTE), plusieurs élus de la CCPVG ont participé à l'élaboration du contrat de territoire. Ce travail a permis de bâtir un projet pour l'avenir du territoire et renforcer son attractivité.

Le bureau communautaire propose une méthode participative impliquant l'ensemble des élus dans les choix d'actions prioritaires pour, ensuite, porter au vote du conseil communautaire le pacte de solidarité territoriale. Le conseil municipal doit décider quel scénario retenir :

- 1^{er} scénario permet de poursuivre les actions engagées,
- 2^{ème} scénario : renforcer l'attractivité territoriales par différents aménagements.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, **DE RETENIR** le scénario 1 consistant à poursuivre les actions engagées.

CCPVG : REVERSEMENT TAXE D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Ce point est annulé suite à la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 qui n'impose plus le reversement de la taxe d'aménagement vers l'EPCI.

PROJET DOSATRON DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Suite au mauvais fonctionnement du dosatron, affectant la qualité de l'eau potable, un devis est présenté à l'assemblée afin de créer un réseau d'eau en boucle. Ce système permettrait un écoulement de l'eau en continu qui ferait fonctionner correctement le dosatron.

Le devis de l'entreprise MOREIRA présenté s'élève à 18 200 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Par courrier du 21 novembre 2022, l'association « club VTT Pyrénissime vélo sport » sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Un enfant de la commune est licencié dans cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 30.00 € à l'association « club VTT Pyrénissime vélo sport ».